

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC
VILLE/ASSOCIATION "UNION SPORTIVE GRAVELINOISE BILLARD"
SALLE TARLIN, SISE RUE DE LA GARE - GRAVELINES

3. 5 - Actes de gestion du domaine public

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Considérant que l'Association "**UNION SPORTIVE GRAVELINOISE BILLARD**" exprime le besoin de locaux,

DECIDE :

Article 1^{er} : De passer une convention d'autorisation d'occupation du Domaine Public pour mettre à disposition de l'Association "**UNION SPORTIVE GRAVELINOISE BILLARD**", la salle TARLIN, sise Rue de la Gare à **GRAVELINES**, d'une superficie totale de **557,5 m²**.

Article 2 : La convention est consentie à titre gratuit du **1^{er} Janvier 2023** au **31 Décembre 2023**. Il est précisé que l'occupation se fera sur la base d'un planning d'utilisation établi par la Direction des Sports, gestionnaire de l'équipement.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **- 9 NOV. 2022**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **- 9 NOV. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

- 9 NOV. 2022



Bertrand RINGOT